

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 53

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

**RD17 - Le Tholonet - Cession de parcelle privée du Département à la commune du
Tholonet**

**DGAET Direction des Routes
Arrondissement d'Aix en Provence
0413312219**

PRESENTATION

La commune du Tholonet prévoit de réaliser des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement en amont de la RD17, route Cézanne.

A cette fin la Commune a sollicité le Département pour la cession d'une parcelle du domaine privé départemental concernée par le projet.

La parcelle concernée, cadastrée section B n° 963 et d'une superficie de 142 m², sise le long de la RD17, n'a plus d'intérêt pour la voirie départementale.

Le service de France Domaine a fixé sa valeur vénale à un montant de 700 €

Considérant l'intérêt général qui s'attache aux différents aménagements publics communaux projetés, le Département propose de la céder à titre gratuit à la commune du Tholonet qui s'est prononcée favorablement sur ce dossier par délibération du 20 juin 2016.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- déclarer inutile à la voirie départementale la parcelle située sur la commune du Tholonet cadastrée section B n°963 d'une superficie de 142 m²,
- autoriser sa cession à titre gratuit à la commune du Tholonet,
- m'autoriser à signer l'acte administratif correspondant.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL